

RÈGLEMENT NO. 23.02

RÈGLEMENT NO. 23.02 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil décrète ce qui suit :

1. À compter du 1^{er} janvier 2023, la tarification des frais divers est la suivante :

1.1. Frais divers

Divers documents ou articles	Tarifs
Assermentation	5 \$
Bac de récupération	90,57 \$
Organibac (bac brun, matières organiques)	45 \$
Petit bac de cuisine (matières organiques)	12 \$
Chèque retourné	30 \$
Copie de règlement sur clé USB	½ prix papier min. 50 \$
Envoi d'avis certifié (non-paiement des taxes)	30 \$
Épinglette municipale au comptoir	5 \$
Épinglette municipale avec envoi postal	7 \$
Frais d'administration pour les sommes à recouvrer	15 %
Frais de recherche	30 \$/heure
Frais d'inspection de poêles et foyers par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)	50 \$
Photocopie de documents	0,50 \$/page
Photocopie des règlements d'urbanisme (incluant plans)	250 \$
Photocopie des règlements d'urbanisme (excluant plans)	200 \$
Photocopie du plan de zonage	75 \$
Photocopie du règlement de lotissement	50 \$
Photocopie du règlement de construction	50 \$
Photocopie du règlement permis et certificats	50 \$
Publicité dans le bulletin municipal Le Ruisseau (format carte d'affaires)	12,50 \$/parution
Taux d'intérêts sur les comptes passés dû	15 %

1.2. Location de salles et terrains sportifs

Location de salle (résidents seulement)	Tarifs
Salle 18 – Centre communautaire	350 \$
Chalet – 1 ^{er} plancher	245 \$
Chapiteau extérieur Tables(s) et chaise(s) si requis	100 \$ 50 \$
Organisme reconnu une fois par année Organisme 2 fois ou plus (chalet seulement)	Gratuit 50 \$/jour

Location du terrain de balle	Résidents	Non-résidents
À la partie (lun. au ven.)	45,00 \$	65,00 \$
Demi-journée (sam. et dim.)	90,00 \$	110,00 \$
Tournoi 2 jours - Sans services (toilettes sèches seulement)	300,00 \$	400,00 \$
Tournoi 2 jours - Avec services (location du chalet des loisirs incluse)	545,00 \$	645,00 \$
Ligue de balle	430,00 \$ - 9 à 12 parties 512,00 \$ - 13 à 16 parties 640,00 \$ - 16 à 20 parties	

Location de la patinoire permanente (parc des Loisirs)	Résidents	Non-résidents
À la partie (lun. au ven.)	45,00 \$	65,00 \$
Demi-journée (sam. et dim.)	90,00 \$	110,00 \$
Ligue de hockey	430,00 \$ - 9 à 12 parties 512,00 \$ - 13 à 16 parties 640,00 \$ - 16 à 20 parties	

2. Le présent règlement abroge les règlements antérieurs décrétant l'imposition de différents tarifs.
3. Le présent règlement s'applique pour l'exercice financier 2023, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Normand Teasdale, Maire

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 12 décembre 2022

Dépôt du projet de règlement : 12 décembre 2022

Adoption du règlement : 9 janvier 2023

Publication : 13 janvier 2023

Entrée en vigueur : 13 janvier 2023